

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 19 MARS 2007 À 20 H, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
M^{me} la conseillère Louise Savignac
MM. les conseillers Robert Bibeau, Robert Groulx et
Guy Rondeau

SE SONT EXCUSÉS : MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu et Claude
Bélanger

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence
de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 955-1-2007

Monsieur le maire André Hénault procède à la consultation
relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage
523-1989 afin d'ajouter l'usage habitation communautaire dans la zone
S3a.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes à
l'assemblée.

Le projet de règlement 955-1-2007 est disponible pour consultation au
bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

PROJET DE RÈGLEMENT 959-1-2007

Monsieur le maire André Hénault procède à la consultation
relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage
523-1989 afin de créer deux nouvelles zones commerciales C88c et C88d
à même une partie des zones H87 et C88a, d'introduire des dispositions
relatives aux enclos pour conteneur à déchets et d'exiger des cases de
stationnement pour l'aménagement d'une terrasse pour un établissement
où l'on sert des repas et/ou des boissons alcoolisées.

Suite aux questions des quatre personnes présentes, M. le maire André
Hénault fournit de plus amples précisions quant aux mesures contenues
dans ledit projet de règlement.

Le projet de règlement 959-1-2007 est disponible pour consultation au
bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

2007-03-4218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 19 février 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Échange de terrain – Lot 227 ptie et lot 227-11 – Construction Bernard Bordeleau inc.
- 4.3 Lettre de démission de M. Luc Saulnier – Pompier à temps partiel – Service de la prévention des incendies
- 4.4 Règlement 962-2007 – Emprunt – Rénovation piscine du Cégep régional de Lanaudière collègue constituant de Joliette Quote-part municipale – Adoption
- 4.5 Remboursement de taxes
- 4.6 Congrès annuel 2007 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Participation de M. Jacques Fortin et sa conjointe et de M. Mario Beaudoin
- 4.7 Lac-à-l'épaule 2007 – Réservation – Proposition de l'Auberge de la Montagne Coupée
- 4.8 Circuit de cyclo-cross – Parcs Saint-Jean-Bosco et Maria-Goretti – Lettre de M. Jean Bernier
- 4.9 Emplois d'été Canada – Embauche étudiants – Service de la prévention des incendies et Services techniques

5.0 SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Projet de règlement 955-2-2007 – Modification règlement de zonage – Ajout usage habitation communautaire zone S3a – Adoption
- 5.2 Règlement 955-2007 – Modifiant le règlement de zonage Ajout habitation communautaire dans la zone S3a – Avis de motion
- 5.3 Projet de règlement 959-2-2007 – Modification règlement de zonage – Zones C88a, H87 – Adoption
- 5.4 Règlement 959-2007 – Modification au règlement de zonage – Zones C88a et H87 – Avis de motion
- 5.5 Soumissions – Camion balai-aspirateur – Octroi du contrat
- 5.6 Soumissions – Tondeuse à gazon – Octroi du contrat
- 5.7 Projet de règlement 958-1-2007 – Modification au plan d'urbanisme 517-1989 concernant les affectations du sol des terrains situés à proximité du centre hospitalier, du chemin du Golf Ouest et de la rue du Juge-Guibault Adoption

- 5.8 Projet de règlement 957-1-2007 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de diminuer la zone S16 et d’agrandir les zones C15 et S17a – Adoption
- 5.9 Projet de règlement 961-1-2007 – Modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin de modifier l’article 45 concernant les normes de lotissement à l’intérieur d’une zone inondable – Adoption

6.0 REQUÊTES

- 6.1 Diabétiques de Lanaudière inc. – Demande d’aide financière
- 6.2 Club Montréal Mustang – Utilisation du parc Goguet Autorisation
- 6.3 Chambre de Commerce du Grand Joliette – Tournoi de golf annuel – Participation municipale
- 6.4 Club d’astronomie « Les Vagabonds du Ciel de Lanaudière » – Utilisation du site du parc Saint-Jean-Bosco

7.0 INFORMATION

- 7.1 Liste des mutations – Février 2007
- 7.2 Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de février 2007

8.0 AUTRES SUJETS

- 8.1 Demande de M^{me} Nancy Richard – Tarification camp de jour
- 8.2 Carrefour Jeunesse-emploi – Demande de prêt de local Coopérative jeunesse de services
- 8.3 Maison Antoine-Lacombe – Installation de caméras et d’un système d’alarme

ADOPTÉE

2007-03-4219

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 19 février 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4220

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 6 au 19 mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d’emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 15 268 à 15 378, du 6 au 19 mars 2007, pour un montant de 229 235,30 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

2007-03-4221

**ÉCHANGE DE TERRAIN – LOT 227 PTIE ET LOT 227-11
CONSTRUCTION BERNARD BORDELEAU INC.**

ATTENDU la recommandation 03-CCU-07 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier le règlement de zonage, afin de permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées sur le terrain situé au coin du chemin du Golf Ouest et de la rue du Juge-Guibault;

ATTENDU le rapport DG-07-03 du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 14 mars 2007, concernant l'offre d'échange de terrain faite par M. Bernard Bordeleau;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'est pas prévue au budget, mais que des crédits sont disponibles dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent :

- d'échanger la partie du lot 227, d'une superficie de 33 907,43 pieds carrés, parcelle 1, appartenant à la Municipalité contre le lot 227-11 et une partie du lot 227, parcelle 2, équivalente, appartenant à Construction Bernard Bordeleau inc.;
- d'acquérir au prix de l'évaluation municipale, soit 3,69 \$ le pied carré, la superficie de 6 414,57 pieds carrés restante du lot 227 ptie, parcelle 3, appartenant à Construction Bernard Bordeleau inc.;

Le tout comme montré au plan préparé par les Services techniques, en date du 8 mars 2007;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat donnant effet à la présente;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la signature d'un projet d'échange pour lesdits terrains par Construction Bernard Bordeleau inc.;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Bernard Bordeleau et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

LETTRE DE DÉMISSION DE M. LUC SAULNIER – POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU la lettre de démission de M. Luc Saulnier, datée du 12 mars 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Luc Saulnier, pompier à temps partiel, à compter du 12 mars 2007, comme en fait foi sa lettre de démission;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Luc Saulnier, Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 962-2007 – EMPRUNT – RÉNOVATION PISCINE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE COLLÈGE CONSTITUANT DE JOLIETTE – QUOTE-PART MUNICIPALE ADOPTION

ATTENDU le programme financier préparé par le Cégep régional de Lanaudière prévoyant une contribution financière du Cégep, des Villes de Notre-Dame-des-Prairies et de Joliette, de l'Académie Antoine-Manseau, de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et du gouvernement provincial;

ATTENDU que le Cégep régional de Lanaudière a reçu une confirmation de l'aide financière du gouvernement du Québec;

ATTENDU que par sa résolution 2006-03-2637, les membres du conseil s'étaient engagés à contribuer monétairement au projet de rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Groulx lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2007;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le règlement 962-2007, fixant à trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$) la quote-part municipale de Saint-Charles-Borromée pour la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière (collège constituant de Joliette), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$), soit et est adopté comme il a été rédigé;

Le texte du règlement 962-2007 se trouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE

2007-03-4224

REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU le rapport du directeur général adjoint daté du 13 mars 2007, concernant le remboursement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 78,37 \$, suivant la liste produite par le directeur général adjoint le 13 mars 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4225

CONGRÈS ANNUEL 2007 – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – PARTICIPATION DE M. JACQUES FORTIN ET SA CONJOINTE ET DE M. MARIO BEAUDOIN

ATTENDU le rapport SI-07-07 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies le 13 mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent M. Jacques Fortin et sa conjointe ainsi que M. Mario Beaudoin à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra à Montréal du 18 au 22 mai 2007, de défrayer les coûts d'inscription de 717,89 \$, ainsi que les dépenses afférentes sur présentation des pièces justificatives, selon les politiques en vigueur;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4226

LAC-À-L'ÉPAULE 2007 – RÉSERVATION – PROPOSITION DE L'AUBERGE DE LA MONTAGNE COUPÉE

ATTENDU l'offre de l'Auberge de la Montagne Coupée du 15 mars 2007, concernant l'hébergement pour la réunion du lac-à-l'épaule 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les réservations pour huit (8) personnes à l'Auberge de la Montagne Coupée pour la tenue du lac-à-l'épaule du 3 au 5 octobre 2007;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le document donnant effet aux présentes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Colette Delisle, déléguée commerciale de l'Auberge de la Montagne Coupée et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4227

CIRCUIT DE CYCLO-CROSS – PARCS SAINT-JEAN-BOSCO ET MARIA-GORETTI – LETTRE DE M. JEAN BERNIER

ATTENDU que par la résolution 2000-11-421 les membres du conseil donnaient leur accord de principe quant à la formation d'un circuit local de courses de vélo de montagne aux parcs Saint-Jean-Bosco et Maria-Goretti;

ATTENDU que M. Jean Bernier s'est engagé, à titre de bénévole, à organiser lesdites courses;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la tenue de courses de cyclo-cross aux parcs Saint-Jean-Bosco et Maria-Goretti;

QUE M. Jean Bernier soit mandaté à titre de bénévole pour organiser ledit événement;

QUE la Municipalité collabore à l'organisation de l'événement de la façon suivante :

- assurer l'événement à l'intérieur de sa police d'assurance générale;
- autoriser la participation du Service de la sécurité civile à titre gratuit;
- fournir du personnel étudiant pour l'aménagement du site le jour des compétitions;
- produire mille cinq cents (1 500) copies de la circulaire;
- fournir les sites Saint-Jean-Bosco et Maria-Goretti et les équipements qui s'y trouvent pour la tenue des courses et des pratiques;
- fournir un camion aux organisateurs le jour des compétitions;

QUE les dates retenues pour les courses soient les suivantes :

- courses d'entraînement : 28 avril et 5 mai;
- courses: 25 août, 1^{er}, 8, 22 et 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre, 3 novembre;

QUE la présente entente soit valide pour l'année 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean Bernier et à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMBAUCHE ÉTUDIANTS
SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET SERVICES
TECHNIQUES**

ATTENDU que le gouvernement fédéral offre pour l'été 2007 le programme de création d'emploi pour étudiants « Emplois d'été Canada »;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a l'intention de se prévaloir de ce programme afin d'ouvrir deux (2) postes pour étudiants à l'été 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire la demande au centre de Développement des Ressources humaines Canada, pour deux (2) postes subventionnés dans le cadre du programme de création d'emploi pour étudiants « Emplois d'été Canada »;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

**PROJET DE RÈGLEMENT 955-2-2007 – MODIFICATION
RÈGLEMENT DE ZONAGE – AJOUT USAGE HABITATION
COMMUNAUTAIRE ZONE S3A – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 16-CCU-2006 du comité consultatif d'urbanisme;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 955-2-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 concernant la zone S3a;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT 955-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE – AJOUT HABITATION COMMUNAUTAIRE DANS
LA ZONE S3A – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pour modifier le règlement de zonage 523-1989 afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone S3a.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 955-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

**PROJET DE RÈGLEMENT 959-2-2007 – MODIFICATION
RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONES C88a, H87 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 05-CCU-2007 du comité consultatif d'urbanisme;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 959-2-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer deux nouvelles zones commerciales C88c et C88d à même une partie des zones H87 et C88a, d'introduire des dispositions relatives aux enclos pour conteneur à déchets et d'exiger des cases de stationnement pour l'aménagement d'une terrasse pour un établissement où l'on sert des repas et/ou des boissons alcoolisées;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE

Avis de motion

**RÈGLEMENT 959-2007 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE – ZONES C88A ET H87 – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pour modifier le règlement de zonage 523-1989, afin de créer deux nouvelles zones commerciales C88c et C88d à même une partie des zones H87 et C88a, d'introduire des dispositions relatives aux enclos pour conteneur à déchets et d'exiger des cases de stationnement pour l'aménagement d'une terrasse pour un établissement où l'on sert des repas et/ou des boissons alcoolisées.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 959-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-03-4231

**SOUMISSIONS – CAMION BALAI-ASPIRATEUR – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Équipements JKL inc. 232 742,88 \$ taxes incluses
- Allianz Madvac inc. 273 893,06 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-07-04 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 15 mars 2007, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que cette dépense a été prévue au budget à même le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'un camion balai-aspirateur, et à cet effet retiennent la soumission présentée par Équipement JKL inc., au montant de 232 742,88 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4232

SOUSSIONS – TONDEUSE À GAZON – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Les Entreprises A. Laporte et fils inc. 15 041,40 \$ taxes incluses
- Machineries Nordtrac ltée 16 522,75 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-07-03 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 15 mars 2007, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'une tondeuse Zéro Turn en échange du tracteur Kubota B 6100 1983, et à cet effet retiennent la soumission présentée par Les Entreprises A. Laporte et fils inc., au montant de 15 041,40 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4233

PROJET DE RÈGLEMENT 958-1-2007 – MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME 517-1989 CONCERNANT LES AFFECTATIONS DU SOL DES TERRAINS SITUÉS À PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER, DU CHEMIN DU GOLF OUEST ET DE LA RUE DU JUGE-GUIBAULT – ADOPTION

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 03-CCU-2007 du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de zonage 523-1989 en vue de l'agrandissement de la zone commerciale S17a;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 958-1-2007 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 en ce qui concerne les affectations du sol des terrains situés à proximité du centre hospitalier, du chemin du Golf Ouest et de la rue du Juge-Guibault;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre communautaire Alain-Pagé, le 16 avril 2007 à 20 h.

ADOPTÉE

2007-03-4234

PROJET DE RÈGLEMENT 957-1-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE DIMINUER LA ZONE S16 ET D'AGRANDIR LES ZONES C15 ET S17A
ADOPTION

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 03-CCU-2007 du comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil adoptent par résolution le projet de règlement 957-1-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989, concernant la diminution de la zone S16 et l'agrandissement des zones C15 et S17a;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre communautaire Alain-Pagé, le 16 avril 2007 à 20 h.

ADOPTÉE

2007-03-4235

PROJET DE RÈGLEMENT 961-1-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 45 CONCERNANT LES NORMES DE LOTISSEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE INONDABLE
ADOPTION

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 961-1-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 pour remplacer l'article 45 concernant les normes de lotissement à l'intérieur d'une zone inondable;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre Alain-Pagé, le 2 avril 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4236

DIABÉTIQUES DE LANAUDIÈRE INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la lettre de Diabétiques de Lanaudière inc. concernant la campagne de financement 2007;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Diabétiques de Lanaudière inc. la somme de 100 \$, à titre de contribution financière pour la campagne de financement 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4237

**CLUB MONTRÉAL MUSTANG – UTILISATION DU PARC
GOGUET – AUTORISATION**

ATTENDU la demande formulée par M. Réjean Dalpé, administrateur du Club Montréal Mustang, datée du 5 mars 2007, concernant l'utilisation du parc Goguet;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le Club Montréal Mustang à utiliser le parc de la rue Goguet le 23 juin 2007, pour la tenue d'un pique-nique familial et amical avec ses membres;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

1. les organisateurs informent les résidants adjacents au parc de la tenue de l'activité;
2. le parc soit remis dans le même état qu'il était avant l'activité;
3. les organisateurs s'occupent de louer et d'installer une toilette chimique, le cas échéant;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Réjean Dalpé.

ADOPTÉE

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – TOURNOI
DE GOLF ANNUEL – PARTICIPATION MUNICIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de participation au tournoi de golf annuel de la chambre de commerce du Grand Joliette.

Après étude et discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-03-4238

**CLUB D'ASTRONOMIE « LES VAGABONDS DU CIEL DE
LANAUDIÈRE » - UTILISATION DU SITE DU PARC SAINT-JEAN-
BOSCO**

ATTENDU la lettre de M. Gaétan Beaupré, datée du 24 janvier 2007, concernant l'utilisation du site du parc Saint-Jean-Bosco le vendredi 11 mai 2007;

ATTENDU la politique à l'effet que la Municipalité ne prête pas les salles du centre Saint-Jean-Bosco;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le club d'astronomie « Les Vagabonds du Ciel de Lanaudière » à utiliser l'abri et le parc Saint-Jean-Bosco, pour la tenue d'une soirée d'information et d'observation sur les objets célestes, le vendredi 11 mai 2007;

QUE la présentation soit et est conditionnelle à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'horaire avec les autres utilisateurs du parc;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Gaétan Beaupré, président du club d'astronomie et à M^{me} Johanne Jean, préposée au Service des loisirs.

ADOPTÉE

Information

INFORMATION

- Liste des mutations – Février 2007
- Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de février 2007

DEMANDE DE M^{ME} NANCY RICHARD – TARIFICATION CAMP DE JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de M^{me} Nancy Richard, concernant le partage des coûts pour le camp de jour.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de ne pas y donner suite, étant donné que cette procédure créerait un précédent. De même, les membres doivent considérer la difficulté à gérer ce partage des coûts de participation au camp de jour, qui sont d'environ 3,50 \$ par jour.

2007-03-4239

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – DEMANDE DE PRÊT DE LOCAL – COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

ATTENDU la lettre de M^{me} Jacinthe Mailhot, datée du 13 mars 2007, concernant les besoins d'un local pour la Coopérative jeunesse de services;

CONSIDÉRANT que le local des Picolos au centre Alain-Pagé se libérera pour les mois de juin, juillet et août;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent la Coopérative jeunesse de services de Saint-Charles-Borromée à utiliser gratuitement le local des Picolos situé au centre Alain-Pagé, du 1^{er} juin au 15 août 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{mes} Jacinthe Mailhot et France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

**MAISON ANTOINE-LACOMBE – INSTALLATION DE CAMÉRAS
ET D’UN SYSTÈME D’ALARME**

ATTENDU qu’il y a des crédits disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter les travaux suivants :

1. achat et installation d’un système d’alarme et d’une ligne téléphonique dans la remise du jardinier du parc de la Maison Antoine-Lacombe, pour une dépense d’environ 1 600 \$;
2. achat et installation d’un système de caméras à l’extérieur de la Maison Antoine-Lacombe, pour une dépense d’environ 4 000 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Paul Bellemare, président de la Maison Antoine-Lacombe, Roma Arbour, directeur général adjoint et Jean-Pierre Héту, surintendant des Travaux publics.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE : 21 h

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier